

Commune de FROGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du 13 novembre 2024**

Par convocation en date du 8/11/2024, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie le 13 novembre 2024 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Olivier SALVETTI, Maire de Froges

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 23

PRESENTS 16

VOTANTS 17

POUR :17 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n° 44 /2024**

Etaient présents : David LIOT, Virginie DUPOUX, Francesca NOLOT, Cécile GILET, Pilar GINET, Emmanuelle OLTRA, Arnaud RUCHE, Francis MARTINEZ, Elise LANDREAU, Brigitte BELLOT-GURLET, Claude MANGILLI, Valérie PETEX, Michel ROUX, Philippe REVOL, Julien DI FRENZA

*Formant la majorité des membres en exercice.*

Absents ayant donné procuration : Philippe ORSET-BLANC

Absents : Laure ANDREOLETY, François DI FORTI, Brice MAUCLERE, Faustine LARUELLE, Djamel BOULACEL, Mireille CEZIAN

Francesca NOLOT a été désigné secrétaire de séance

**Réfection route du Rouare – demande de subvention au Conseil Départemental – Dotation Territoriale**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CCGT),

**Vu** le code de la Commande Publique et notamment en son Art L.2422-12,

Mme Brigitte BELLOT-GURLET expose au Conseil Municipal :

Suite aux glissements de terrains fin 2023, un diagnostic a été fait par la Société KAENA concernant l'instabilité de l'accotement de la route du Rouare. Il apparaît qu'en plus des travaux de sécurisation de la route, la commune de Froges doit entreprendre des travaux de soutènement et la réfection de la voirie

L'estimatif des dépenses est le suivant :

Postes de dépense	Montant HT
Mur de soutènement -Réfection de la chaussée	210 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>210 800 €</b>

Le Conseil Départemental peut aider financièrement à hauteur de 15% du montant des travaux au titre de la dotation territoriale. Cette aide est plafonnée à 112 500 €. En l'espèce, 15% du montant éligible

la subvention atteindrait le montant de 31 620 € Par conséquent, le plan de financement prend en compte une participation du Conseil Départemental à cette hauteur.

Le plan de financement serait donc le suivant :

Financement	Montant de la subvention HT
Département	31 620 €
Autofinancement	179 180 €
<b>TOTAL</b>	<b>210 800 €</b>

**Ainsi, après avoir exposé les faits précédents, il est proposé au Conseil Municipal de :**

- d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère à hauteur de 15% du montant des travaux,
- d'approuver le plan de financement des travaux de réfection route du Rouare,
- de prendre en autofinancement la part qui ne sera pas obtenue au titre des subventions,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après avoir débattu et délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère à hauteur de 15% du montant des travaux,
- d'approuver le plan de financement des travaux de réfection route du Rouare
- de prendre en autofinancement la part qui ne sera pas obtenue au titre des subventions,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le ..... et affichée le .....  
Le Maire  
Olivier SALVETTI

Fait à Froges,  
le 13/11/2024  
Extrait certifié conforme  
Le Maire  
Olivier SALVETTI



Secrétaire de séance  
Conseillère Municipale  
Francesca NOLOT

